



Joël Le Coq
Secrétaire Général
Tél. : 01 56 41 56 20
fax : 01 42 02 49 96
Courriel : lecoq@fgte-cfdt.org

Monsieur Dominique Bussereau
Secrétaire d'Etat chargé des Transports
40, rue du Bac
75700 PARIS

Paris, le 13 juillet 2007

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Nous souhaitons, par la présente, attirer toute votre attention sur une situation au sein du secteur autoroutier qui, à notre sens, présente un caractère de sécurité publique dont l'Etat est le garant.

Comme vous n'êtes pas sans le savoir, les sociétés d'autoroutes sont en train de préparer la généralisation du TIS PL en leur sein.

Cette évolution technologique présente une dimension « sécurité » importante aussi bien pour les salariés de ces entreprises que pour les usagers. Il s'agit de la temporisation entre le moment où le véhicule est identifié par le système et celui où la barrière de passage se lève. Une temporisation de quelques secondes oblige l'arrêt des poids lourds, aucune temporisation implique un passage, sans arrêt, à vitesse variable.

Nous avons déjà interpellé l'ASFA, sur ce sujet, par un courrier en date du 3 décembre 2006 qui n'a, à ce jour, reçu aucune réponse.

Notre analyse nous porte à croire qu'un passage au péage sans arrêt des poids lourds, présente un risque majeur pour la sécurité des usagers et des salariés. A titre d'exemple, nous avons pu constater à l'occasion d'une étude dans une des sociétés concernées, sur une période de cinq ans (2001-2006) un nombre important d'accidents sur les plateformes de péage, impliquant des usagers et entraînant des décès dans certains cas. C'est la raison qui nous pousse aujourd'hui à vous alerter afin que l'Etat se saisisse de cette question.

Comme nous l'a écrit votre prédécesseur, le transfert des participations de l'Etat à l'occasion de la privatisation du secteur, s'étant déroulé dans les conditions assurant le respect des contrats de concession et donc du maintien du service public, cette question relève bien du contrôle de l'Etat.

En vous remerciant, par avance, de l'intérêt que vous porterez à notre requête, je vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'expression de nos respectueuses considérations.

Le Secrétaire Général
de la FGTE CFDT

Le Secrétaire Général du Syndicat des Autoroutes
et Ouvrages Routiers (SAOR) CFDT

Joël Le Coq

Christian Bel-dit-Berbel

